

La Vigie
Association locale d'usagers
La Trinite sur Mer
2 place Yvonne Sarcey
56470 La Trinité sur mer

Mr le Commissaire Enquêteur

La Trinité sur mer le 2 août 2021

Objet : Avis de l'Association la Vigie sur l'Enquête publique pour déclassement anticipé du Domaine Public Communal à Kerpinette

L'avis de La Vigie pour cette enquête publique relative au déclassement anticipé du domaine Public Communal à Kerpinette s'inscrit dans la continuité de celui qu'elle avait émis lors de l'enquête publique précédente qui s'était déroulée du 9 au 25 juillet 2019.

La Vigie ne peut être que d'accord avec la création de logements sociaux pour un habitat à l'année.

Concernant les parcelles 192 et 193, La Vigie regrette que le PLU autorise de construire un immeuble de 12 mètres de haut à cet endroit, sur un terrain si petit et escarpé et sur des parcelles végétalisées essentielles à la lutte contre le réchauffement climatique.

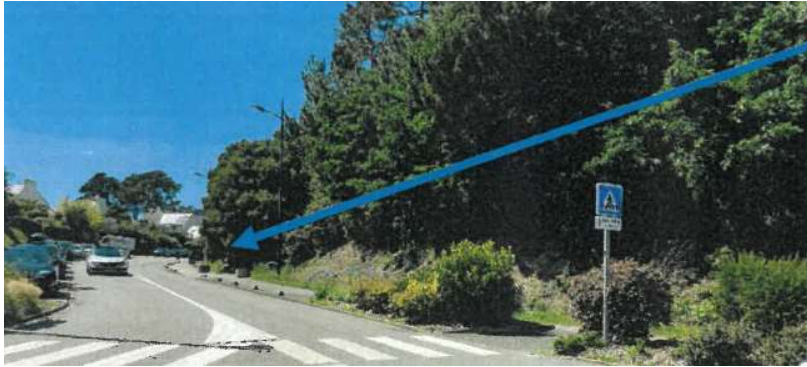
La Vigie n'est pas favorable à la cession de terrains appartenant au domaine public pour une opération réalisée par un promoteur privé pour un projet qui va de plus dégrader les conditions de circulation dans ce secteur.

Elle souhaite donc que les terrains appartenant au domaine public soient conservés pour une amélioration des conditions de circulation de tous à cet endroit (cyclistes, piétons et automobilistes). En effet, au regard du dossier présenté, les commerces souhaités par la Mairie (dont on ne connaît pas la destination) vont obligatoirement nécessiter des places de stationnement.

Celles-ci n'étant pas prévues dans le projet présenté en annexe par Pierre Promotion, elles vont donc être prises de facto sur le domaine public et sur la chaussée actuelle qui va être rétrécie.

Dans ces conditions, La Vigie n'est donc pas favorable à la création des 15 nouvelles places de stationnement dans la montée de Mané Roularde notamment parce que la circulation des cyclistes va s'en trouver profondément modifiée avec une aggravation de la dangerosité.

Actuellement il n'y a pas de stationnement dans cette partie (bout de la flèche bleue) et donc pas de danger pour les cyclistes dans cette montée, ce qui ne sera pas le cas si des stationnements sont mis en place.



Pour La Vigie, il serait plus judicieux d'utiliser cet espace pour faire une piste cyclable qui permettrait de combler les 200 m manquants pour rejoindre la partie sécurisée qui conduit au départ de l'itinéraire cycliste entre La Trinite et Carnac (en bleu sur la vue ci-dessous). C'est d'autant plus important que cet axe routier va être de plus en plus emprunté par des véhicules et des convois transportant des bateaux sur remorque avec le développement de la zone de Kermarquer et notamment le port à sec.



Concernant les commerces, La Vigie comprend les intentions de la Mairie en matière de développement économique mais souhaiterait avoir des précisions sur les demandes concernant la création de commerces en rez-de-chaussée et notamment sur les besoins exprimés.

A cet égard, il convient de souligner qu'à moins de 300 mètres de là, la compagnie des Ports va restructurer et augmenter ses surfaces commerciales.

S'agissant des possibilités de stationnement, La Vigie observe qu'elles sont assez nombreuses aux alentours avec :

- Le futur aménagement de la rue de Carnac ;
- Les possibilités de stationnement de l'autre côté dans la descente de Mané Roularde ;
- Le cours des quais à moins de 100 m

Il convient également de souligner qu'en période estivale la municipalité met en place des parkings relais au Penher et au Poulbert reliés au centre-ville par des navettes gratuites. La mise en place de ces 15 places de stationnement, dont on ne sait si leur utilisation sera réglementée, n'encouragera pas à l'utilisation de ces parkings relais.

Pour La Vigie, une réflexion plus approfondie sur le stationnement sur le territoire de la commune tenant compte de l'implantation des commerces actuels et futurs serait à conduire avec l'ensemble des Trinitains.

La Vigie, note avec satisfaction que la préservation du chemin piétonnier qui permet d'accéder au jardin public est assurée. Elle rappelle la présence de deux espèces végétales à préserver : l'asphodèle d'arrondeau et l'arbousier. Il conviendra de déplacer les plants avant les travaux.